

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

PROCES-VERBAL

L'an 2023, le 15 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Mairie de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 09/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 09/03/2023.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, M. BRIE Bertrand, Mme CHAMBLET Christine, M. DESLANDES Roger, Mme ETIENNE Christelle, M. HARDOUIN Patrick, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, Mme MARTIN Marie-Noëlle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, M. VAN BELLE Jacques

Absents : Excusés ayant donné procuration : Mme CANTINOLLE Sandrine à Mme ROUX Sylvie, M. DAUVILLIER Daniel à Mme BAUDU Karine, Mme GALVAO Estelle à M. VAN BELLE Jacques, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene à M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves à Mme AGUENIER Maryse

Excusés : Mme MAROIS Isabelle, M. SIMON Jeremy, Mme VAPPEREAU Julia

A été nommée secrétaire : Mme CHAMBLET Christine

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Finances

1) Débat d'Orientation Budgétaire

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce DOB s'appuie sur un rapport et doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de

l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments du contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Un échange sur le contexte et l'environnement dans lesquels évolue la CCF paraît important.

Bien que n'ayant pas un caractère décisionnel, cet échange reste un moment privilégié pour discuter des choix à mettre en œuvre. C'est un moment de réflexion permettant à l'équipe intercommunale de déterminer l'évolution de la communauté de communes.

Il permet aux membres du conseil communautaire de disposer d'informations leur permettant de préparer au mieux le vote du budget primitif. C'est aussi un moyen d'informer les administrés.

Monsieur Dominique Loiseau : *Pourquoi est-il prévu une amélioration de la situation à partir de 2025 ?*

Monsieur le Président : *Le coût de l'animation de l'OPAH va s'arrêter à cette période et les recettes devraient être en augmentation grâce à la fiscalité d'entreprises. Le coût de l'OPAH est estimé à 90 000 € par an.*

Monsieur Patrick Hardouin : *L'OPAH a un impact sur notre budget mais elle permet que le territoire bénéficie de recettes supplémentaires de l'ANAH et d'améliorer à terme le coût des dépenses énergétiques de certains administrés.*

Monsieur Christophe Le Goff : *La dégradation de la situation financière est aussi impactée par le déficit de près de 300 000 € des opérations d'aménagement des zones d'activités.*

Monsieur le Président : *L'aménagement de ces zones d'activités est déficitaire à court terme mais sera excédentaire sur le long terme et permettra de financer des services à la population. Les taxes d'aménagement et les recettes fiscales professionnelles vont abonder le budget.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Le problème est une difficulté à dégager des capacités d'autofinancement et donc des excédents de fonctionnement. L'aménagement des zones d'activités crée un déficit d'investissement mais va concourir à améliorer les capacités de financement des services et des investissements à venir.*

Monsieur Dominique Loiseau : *Le coût du personnel augmente très fortement depuis 2021. Est-ce normal ?*

Monsieur Julien Bonnet (Directeur Général des Services) : *Plusieurs analyses ont conduit à préconiser le renforcement de plusieurs services. Le centre de gestion a préconisé de renforcer le service RH pour gérer les 85 agents, la chambre régionale des comptes estimait en 2012 que les services administratifs de la CCF étaient sous dimensionnés pour gérer l'ensemble de l'activité, le service enfance n'a été renforcé qu'en 2022, le service application du droit des sols a été dimensionné pour instruire 600 à 700 dossiers alors qu'il prend en charge plus de 1000 par an, ce service sera renforcé en 2023. Enfin la croissance du nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs est importante et nécessite de recruter des animateurs.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Lorsque l'on crée des services, il y a un coût à supporter. Le passage des haltes-garderies en crèches ou encore des accueils de loisirs répondant aux besoins nécessitent des ressources humaines supplémentaires.*

Monsieur le Président : *La source d'économie principale serait de réduire les services mais je ne suis pas sûr que nous souhaitions nous engager dans cette démarche au regard de la croissance du nombre d'enfants ou encore la baisse des effectifs d'assistantes maternelles sur le territoire.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Je pense que nous aurions dû phaser les opérations d'aménagement des zones d'activités afin de permettre d'assurer plus sereinement le financement des travaux du siège administratif dont les coûts sont passés d'1 million à 2,5 millions d'euros.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Il est vrai que nous pouvons décaler des investissements, ceux par exemple pour l'extension des accueils de loisirs dont celui de Lowy. Je rappelle une nouvelle fois que l'aménagement des zones d'activités, bien que coûteux dans un premier temps, va permettre de bénéficier de recettes fiscales qui amélioreront les capacités d'autofinancement. J'ajoute que le déficit des opérations d'aménagement des zones d'activités est calculé sans prendre en compte les recettes des taxes d'aménagement qui pourraient être reversées par les communes. Pour le cas de la commune de Neuville-aux-Bois, elle pourrait reverser une grande partie de la taxe d'aménagement qui viendra largement compenser le déficit et financer d'autres investissements sur le territoire, notamment la construction d'un accueil de loisirs sur la commune dont le besoin se fait sentir.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Sur le reversement de la taxe d'aménagement, je souhaite que les communes reversent 100% de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités car elles bénéficient de la taxe foncière.*

Monsieur Roger Deslandes : *Je reviens sur le siège administratif et je m'interroge sur les raisons de l'augmentation du coût qui atteint près de 3 millions d'euros.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Il serait opportun d'en parler en conférence des Maires.*

Monsieur le Président : *Ce projet d'agrandissement du siège administratif a évolué au fur et à mesure de la réflexion et des opportunités. Pour rappel, la réflexion a débuté par l'extension du siège administratif actuel puis nous avons étudié la possibilité de rénover l'ancienne Trésorerie et l'ancien Collège de Trainou pour aboutir à la construction d'un bâtiment sur un terrain SNCF. Les premières hypothèses ne permettaient pas d'intégrer l'ensemble des services et des viabilisations étaient déjà réalisées comme les raccordements et les parkings. L'actuel projet permet de regrouper l'ensemble des services et la mise en place d'éventuelles mutualisations à venir.*

Monsieur Thierry Leguet : *Pour réduire le déficit des opérations d'aménagement de zones d'activités, nous pouvons peut-être augmenter le prix de cession des terrains.*

Monsieur le Président : *A titre d'information, une entreprise a émis le souhait de s'installer sur la zone à Aschères-le-Marché mais a finalement décidé de s'implanter dans le Pithiverais sur un terrain à 10 €/m². Sur le territoire de la CCF, après avis des Domaines, le prix devrait être de 13 euros sur Aschères-le-Marché et de 15 euros sur Neuville-aux-Bois et Trainou. Les marges de manœuvres pour augmenter le prix sont donc faibles.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Si l'on souhaite pointer du doigt le déficit des opérations d'aménagement de zones d'activités, on doit également regarder la répartition des efforts financiers par commune. C'est dommage d'en arriver là.*

Madame Marie-Noëlle Martin : *Je me demande quel est l'esprit de la communauté de communes.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Il me semble que l'esprit est de mettre les moyens dans un pot commun.*

Monsieur le Président : *Dans ce cas, puisque la communauté de communes supporte 25 % des coûts d'investissement, il faudrait que les communes reversent ce même pourcentage.*

Après ces échanges, le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire.

2) Tarifs eau et assainissement

Monsieur le Président : *Après avoir transmis la note de synthèse, nous nous sommes aperçus d'une erreur sur les tarifs DSP et les tarifs assainissement pour la commune de Rebréchien. En conséquence je vous propose de surseoir à statuer sur ces tarifs mais de procéder au vote pour les autres.*

Considérant la nécessité d'équilibrer les dépenses des budgets annexes eau, assainissement,

Considérant l'inflation de +5,2% sur l'année 2022,

Considérant qu'il est proposé d'indexer sur l'inflation les tarifs consommations harmonisés, hors DSP, à atteindre en 2024 pour l'eau et en 2027 pour l'assainissement,

Considérant qu'il est proposé d'indexer sur l'inflation les tarifs prestations hors PFAC,

Il est proposé de modifier les tarifs harmonisés à atteindre de la manière suivante :

EAU		
	Ancien € HT	Nouveau € HT
Abonnement	15	15,78
Consommation	1,06	1,12

ASSAINISSEMENT		
	Ancien € HT	Nouveau € HT
Abonnement	25	26,30
Consommation	1,49	1,57

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter à compter du 1er avril prochain, les tarifs suivants selon le lissage qui a été défini :

o **Nouveaux tarifs abonnement et consommation des contrats EAU :**

Commune	Abonnement HT 2022/2023	Abonnement HT 2023/2024
Aschères-le-Marché	17,20	16,73
Bougy-lez-Neuville	9,00	11,26
Montigny	9,00	11,26
Neuville-aux-Bois	14,70	15,06
Rebréchien	11,50	12,93
Saint-Lyé-la-Forêt	11,30	12,79
Trainou	34,58	23,99
Vennecy	9,72	12,93
Villereau	12,26	14,06

Commune	Tarif €/m3 HT 2022/2023	Tarif €/m3 HT 2023/2024
Aschères-le-Marché	0,96	1,01
Bougy-lez-Neuville	1,35	1,27
Montigny	1,11	1,11
Neuville-aux-Bois	1,03	1,06
Rebréchien	1,01	1,05
Saint-Lyé-la-Forêt	1,07	1,09
Trainou	1,04	1,07
Vennecy	1,01	1,05
Villereau	1,09	1,10

Commune	Facture eau 100 m3 2022/2023	Facture Eau 100 m3 2022/2023	Evolution
Aschères-le-Marché	151,08 €	156,21 €	3,39 %
Bougy-lez-Neuville	183,57 €	177,87 €	- 3,06 %
Montigny	166,69 €	169,43 €	1,64 %
Neuville-aux-Bois	164,26 €	167,81 €	2,16 %
Rebrechien	142,95 €	148,33 €	3,76 %
Saint-Lyé-la-Forêt	156,46 €	159,79 €	2,13 %
Trainou	163,63 €	162,11 €	- 0,93 %
Vennecy	142,95 €	148,33 €	3,76 %
Villereau	160,57 €	162,54 €	1,22 %

Dont redevances reversées aux agences de l'eau et hors frais annexes facturés par SUEZ

o **Nouveaux tarifs abonnement et consommation des contrats ASSAINISSEMENT :**

Commune	Abonnement HT 2022/2023	Abonnement HT 2023/2024
Aschères-le-Marché	22,28	23,08
Neuville-aux-Bois	10,63	13,76
Saint-Lyé-la-Forêt	57,43	51,20
Trainou	27,88	27,56
Vennecy	10,63	13,76

Commune	Tarif €/m3 HT 2022/2023	Tarif €/m3 HT 2023/2024
Aschères-le-Marché	1,21	1,28
Neuville-aux-Bois	1,20	1,27
Saint-Lyé-la-Forêt	1,31	1,36
Trainou	1,51	1,52
Vennecy	1,63	1,64

Commune	Facture Assainissement 100 m3 2022/2023	Facture Assainissement 100 m3 2022/2023	Evolution
Aschères-le-Marché	175,21 €	183,97 €	5,00 %
Neuville-aux-Bois	164,04 €	175,59 €	7,04 %
Saint-Lyé-la-Forêt	224,87 €	223,70 €	- 0,52 %
Trainou	214,37 €	215,30 €	0,43 %
Vennecy	208,59 €	213,32 €	2,27 %

Dont redevances reversées aux agences de l'eau et hors frais annexes facturés par SUEZ.

○ Tarifs hors abonnements et consommations :

Pour l'eau hors DSP :

Il est proposé d'instaurer un nouveau tarif de dépose de compteur, pour limiter les demandes de dépose de compteur pour lesquelles une demande est réalisée dans les 24 mois qui suivent.

Objet	Ancien € HT	Nouveau € HT
Travaux de branchement	Refacturation à prix coûtant	Refacturation à prix coûtant
Pose d'un nouveau compteur	84,50	88,89
Frais de gestion de service	42,24	44,44
Infraction pour non-retour carton de relève dans les 3 semaines	15,21	16
Frais de remplacement de compteur après sinistre dû à une négligence de l'abonné	84,50	88,89
Intervention d'un agent de 6h à 21h un jour ouvré (tarif horaire)	23,66	24,89
Intervention d'un agent de 21h à 6h un jour ouvré, un samedi, un dimanche ou un jour férié (tarif horaire)	42,24	44,44
Travaux de déplacement de compteur	Refacturation à prix coûtant	Refacturation à prix coûtant
Relève de compteur à la demande de l'abonné	42,25	44,44
Etalonnage de compteur réalisé à la demande du titulaire de l'abonnement	253,50	266,68

Le minimum de remboursement est fixé à 8 € HT

Pour l'assainissement hors DSP :

Objet	Ancien € HT	Nouveau € HT
Travaux de branchement	Refacturation à prix coûtant	Refacturation à prix coûtant
Participation Forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation neuve	1 600	1 600
Participation Forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation ancienne	1 100	1 100
Participation Forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation collective	3 300	3 300

Le minimum de remboursement est fixé à 8 € HT

○ Service Public d'Assainissement Non Collectif

La marge de la CCF serait de l'ordre de 10 € sur les prestations d'entretien des installations (vidanges) et sur les contrôles et diagnostics des installations.

Les tarifs 2023 seraient donc les suivants, en prenant en compte l'indexation du marché :

SPANC		2022	2023
Entretien de base des ANC	Campagne	138	155
	Hors campagne	189	215
	Week end	276	317
Plus-value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m	Campagne	5	5
	Hors campagne	5	5
	Week end	5	5
Plus-value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L	Campagne	15	16
	Hors campagne	20	20
	Week end	30	34
Déplacement sans prestation possible	Campagne	30	42
	Hors campagne	70	91
	Week end	105	131
Dégagement des ouvrages	Campagne	75	87
	Hors campagne	105	122
	Week end	160	183
Contrôle de conception		148	148
Contrôle de conception lotissement inférieur à 10 lots		296	296
Contrôle de conception lotissement de 10 à 20 lots		417	417
Contrôle de conception lotissement supérieur à 20 lots		527	527
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaines à la date de la 1ère visite pour lever les réserves)		140	148
Contre visite contrôle de réalisation (après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an)		98	98
Contrôle de bon fonctionnement		142	142
Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement		98	98
Diagnostic vente		213	213
Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation		263	263

Ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 1^{er} juin 2023.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

Travaux

3) Marché de travaux Centre Aquanova

Le conseil communautaire a approuvé la réalisation de rénovation du traitement de l'eau au Centre Aquanova et a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres et la signature du marché dans une enveloppe maximale de 104 170 €HT.

Suite à la procédure de mise en concurrence, une seule offre a été reçue de la société STIMA pour un montant de 133 803 €HT.

Descriptif des travaux :

Remplacement de tous les supports et canalisations défectueuses,
Remplacement des vannes défectueuses,
Remplacement des piquages défectueux,
Vidange et nettoyage des deux filtres,
Remplacement du sable, crépines et joints,
Remplacement de l'armoire électrique.

Explications sur le surcoût :

- Prix fabricants +10% surtout électrique
- L'armoire devait être révisée et non remplacée intégralement (+29 000 € HT)
- Les pompes chlore devaient être révisées et non remplacées (+ 10 000 € HT)

Le conseil communautaire décide par 24 voix pour et une abstention, Monsieur Bertrand Brie, de retenir l'offre de STIMA et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

Habitat

4) Attribution marché animation OPAH et OPAH-RU

La délibération n°2022110 autorisant le lancement et la signature du marché animation OPAH et OPAH-RU fait mention d'un prix erroné en mentionnant du TTC alors qu'il s'agissait du HT, à savoir une autorisation de signature pour un plafond de 352 000 € TTC au lieu de HT.

Suite à la réception des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'association SOLIHA Centre Val de Loire dont l'offre s'élève à 348 302,00 € HT.

L'impact budgétaire est nul car l'association n'applique pas de TVA sur ses prestations.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'association SOLIHA.

Economie

5) Acquisition terrains ZAE Montigny

La délibération n°2022142 approuvant l'acquisition des terrains pour aménager la zone d'activités économiques rue de Montigny à Neuville-aux-Bois, vise un prix d'acquisition de 2,5 €/m² mais ne précise pas si le prix est hors taxes ou toutes taxes comprises.

En conséquence, il convient de préciser par délibération que l'acquisition des parcelles ZD n°221 et n°344 d'une superficie totale de 13 108 m² se fera au prix de 2,5 € HT par m².

La Communauté de Communes de la Forêt récupérera la TVA.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette précision.

Ressources Humaines

6) Création de postes

- Création de poste adjoint technique à 9.80h/35^{ème} ajout de 30 minutes par jour compte tenu de l'entretien ménager d'une salle supplémentaire
→ Un poste à 7.62h/35^{ème} sera à supprimer
- Création de poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à 19.60h/35^{ème} suite à la suppression, sur demande de l'agent, de la mission restauration (vacances/été).
→ un poste à 21.30h/35^{ème} sera à supprimer

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer ces 2 postes.

AFFAIRES DIVERSES

La Secrétaire
Christine CHAMBLET



Le Président
Jean-François DESCHAMPS



